



Mes droits pour me marié a la mairie avec une sans papier

Par **souaade**, le **17/05/2008** à **00:48**

bonsoir a tous
j'ai besoin de votre aide, si quelqu'un s'y connaît bien en droit, pouvez-vous me dire si c'est normal qu'à la mairie on refuse de me marier avec mon conjoint sous prétexte que nous sommes hébergés, alors que nous avons toutes les preuves de notre vie de couple depuis plus de 3 ans??? Ils disent qu'il faut un appartement à nos 2 noms mais je trouve ça vraiment pas normal aidez-moi svp

Par **Emmanuelle CERF**, le **22/05/2008** à **17:31**

Monsieur,
J'ai bien pris connaissance de votre demande.
C'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.
Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.
Cordialement.
Emmanuelle CERF
Avocat au Barreau de Paris
62 rue de Caumartin - 75009 Paris
Tel. 01 46 08 41 93
Mob. 06 16 68 32 70
www.avocat-cerf.com
<http://emmanuelle.cerf.avocats.fr>

Par **souaade**, le **22/05/2008** à **22:00**

merci pour votre réponse mais je n'ai vraiment pas d'argent pour prendre un avocat, surtout que nous en avons un, et qu'il nous a pris toute notre économie pour rien et qu'on m'a dit que l'aide juridictionnelle ne marche pas pour ce genre de situation